

ENGAGÉ



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

BULLETIN SEMESTRIEL DU HCR CÔTE D'IVOIRE / AOÛT 2018

“ J'ai fui mon pays avec ma chienne 'Jalousie', mais aujourd'hui je retourne chez moi avec son petit 'la Paix' ”

Plus de 90%
des réfugiés ivoiriens
de retour au pays



Sommaire

Editorial

Rapatriement

- Le rapatriement volontaire, une solution durable pour mettre fin à l'exil..... 4
- Le bonheur d' un retour d'exil..... 6

Après le retour, la réintégration

- Un nouveau départ pour un meilleur avenir 8
- Ranoueke: les femmes reconstruisent leur vie dans la dignité..... 9
- Réfugiés présents en Côte Ivoire 10

Focus sur: immigration irrégulière et apatridie 12

En savoir plus : Les enfants trouvés en Côte d'Ivoire 14

L'apatridie racontée par des enfants 15

Echos du semestre

- Le Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire au rythme du FEMUA pour la lutte contre la migration irrégulière. 16
- Célébration du 3e anniversaire de la Déclaration d'Abidjan' Cartographie des personnes apatrides et à risque d'apatridie..... 17
- Deux projets de loi pour prévenir et réduire les cas d'apatridie 17

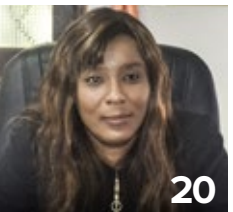
Mouvement LuQuLuQu 19

Partenariat

- Le SAARA devient la DAARA, interview exclusif avec Madame Dieket Minata, 20
- Lucarne spéciale sur la DAARA. 21

Le coin du personnel : Interview avec le Conseiller du Personnel pour le respect sur le lieu de travail 22

Bon à savoir : différence entre réfugiés, migrants, apatrides 23



Faire plus avec moins, mais le faire différemment



Mohamed Askia TOURÉ

Représentant Résident du HCR
en Côte d'Ivoire

Chères lectrices, chers lecteurs,

Je me réjouis de partager avec vous ces quelques lignes qui, sans être exhaustives, retracent les interventions phares du HCR en Côte d'Ivoire au cours du premier semestre de cette année.

Dans un contexte global en pleine mutation, marqué par l'aggravation des crises de déplacements, la diminution des ressources financières, mais aussi des nouvelles opportunités importantes, le HCR en Côte d'Ivoire, dans l'esprit du titre choisi pour ce présent bulletin, est engagé à élargir le partenariat pour faire plus avec moins et mais le faire différemment.

Comme l'a déclaré M. Filippo Grandi, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « lorsque les gens unissent leurs forces, les résultats dépassent l'espérance ». Une illustration parfaite de cette déclaration est le succès de l'opération de rapatriement de réfugiés ivoiriens des pays d'asile. Le HCR et ses partenaires, sous le leadership des autorités ivoiriennes et avec le précieux appui des donateurs, ont réussi à faciliter le retour volontaire de plus de 90% de réfugiés ivoiriens soit plus de 268 000 depuis 2011.

Aujourd'hui, plus que jamais, le HCR est engagé à faire de ses relations avec les partenaires une priorité et à renforcer la collaboration stratégique et opérationnelle tant sur le terrain qu'au niveau national. Il y a des raisons d'espérer pour relever le défi de l'intégration des rapatriés lorsque le HCR et ses partenaires ne cessent, en collaboration avec les communautés d'accueil et les autorités, d'explorer et de mettre en place de nouvelles dynamiques d'opérations et de faire différemment avec moins de ressources financières. A titre d'exemple, au lieu de 51 abris de 3 pièces à construire pour les rapatriés,

au cours de cette année 2018 pour un coût total de 79 563 000 CFA, ce serait plutôt 198 abris qui seront construits en impliquant les communautés elles-mêmes pour les confections de briques, le transport de gravier et de sable.

En ce qui concerne la lutte contre l'apatridie, le HCR est engagé à diversifier les partenariats et à innover afin d'éradiquer ce fléau d'ici 2024. Entre autres réalisations, au cours de ce semestre, la mise en place du réseau des Parlementaires ivoiriens pour la migration, les réfugiés et les apatrides, une première dans la sous-région. Ce réseau vient renforcer les bases légales et juridiques de la lutte contre l'apatridie et souligne la volonté des autorités ivoiriennes en général et des parlementaires en particulier d'éradiquer ce fléau en Côte d'Ivoire.

L'on ne peut convenir d'une solution, d'un plan de réponse que lorsque l'on dispose de données fiables, pour ce faire, le HCR, en collaboration avec les autorités et les partenaires, réalisera bientôt la cartographie de l'apatridie en Côte d'Ivoire pour déterminer les caractéristiques socio-démographiques, culturelles et économiques des personnes apatrides et à risque d'apatridie et estimer leur nombre afin de mieux cibler les activités permettant de trouver des solutions quant à leur ancrage à une nationalité. Cette opération de cartographie, d'envergure nationale, constitue une première en Afrique !

Je suis persuadé que tous ensemble, nous parviendrons à construire un meilleur avenir pour les réfugiés, les rapatriés et les apatrides en Côte d'Ivoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Le rapatriement volontaire, une solution durable pour mettre fin à l'exil

Dès que les circonstances le permettent, rentrer chez soi reste l'espoir le plus fort pour les réfugiés. Le rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité, est un des moyens pour trouver une solution durable aux réfugiés. Le HCR et ses partenaires, assistent les personnes qui ont fait le choix de rentrer chez eux.

Le choix du retour, l'accompagnement précieux... ... des autorités

Dans le cadre de ces accords, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, en collaboration avec le HCR et principalement à travers La Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA), continue à déployer d'immenses efforts pour un retour durable des rapatriés. Entre autres mesures, les autorités ivoiriennes permettent à tous les rapatriés la jouissance légale et équitable des droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques.

La reconnaissance des changements intervenus dans le statut juridique personnel des réfugiés durant leur séjour en exil y compris les naissances, décès, adoptions, mariages et divorces. Les autorités ont mis en place des mécanismes permettant la reconnaissance, au cas par cas, des diplômes et certificats scolaires obtenus en exil et la réintégration systématique des élèves (primaires et secondaires) rapatriés sur présentation d'un document scolaire. Tout rapatrié est également exempté du paiement d'impôt et de taxe pendant une période de six mois à compter de la date de son retour. Les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans bénéficient de la gratuité des consultations et médicaments de base.

... des ONGs et du Système des Nations Unies

En plus des autorités, le HCR a conclu des partenariats avec de nombreux acteurs pour faciliter le rapatriement et assister les personnes rapatriées. Le HCR et ses partenaires (les ONGs Caritas et ASAPSU), avec l'appui des autorités organisent des convois de rapatriement par voie terrestre, le plus souvent, et quelques fois par voie aérienne.

Après l'accueil à la frontière, par les autorités locales, le HCR et ses partenaires, les rapatriés sont reçus dans les centres de transit où ils reçoivent un repas chaud avant de regagner leurs villages d'origine. Une somme de 150 000 CFA par adulte et 75 000 CFA par enfant est aussi octroyée aux rapatriés afin de leur permettre de répondre à leurs besoins élémentaires les plus immédiats. Une somme de 42 000 CFA est remise à chaque rapatrié représentant la valeur monétaire d'un kit composé de couvertures, ustensiles de cuisines, etc. qui était auparavant remis en nature.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) fournit aussi une ration pour trois mois aux rapatriés pour répondre à leur besoin alimentaire. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) distribue de kits scolaires pour tous les enfants de 6 à 11 ans et tous ceux précédemment scolarisés dans le pays d'asile, quel que soit leur âge. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le VIH et le Sida, des préservatifs sont également distribués aux rapatriés grâce au Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Des innovations et des résultats probants

Au cours des derniers mois, le HCR a revu à la hausse la somme accordée aux rapatriés afin de mieux répondre à leurs besoins essentiels, passant ainsi de 75 000 CFA par adulte à 150 000 CFA (50% d'augmentation) et de 50 000 CFA à 75 000 CFA (33%) par enfant. La monétisation et l'augmentation de l'assistance, en plus du facteur incitatif au retour, donne également plus de choix aux rapatriés et renforce leur dignité. Ainsi, certains rapatriés, notamment des femmes, décident d'entreprendre des activités génératrices de revenus avec les fonds perçus.

Au cours de ce premier semestre 2018, le HCR a facilité le retour de plus de 1 100 réfugiés. Les facteurs susmentionnés ont contribué à augmenter le nombre de rapatriés des pays où la tendance au retour était un peu timide. A titre d'exemple, 161 et 333 réfugiés ivoiriens sont retournés au cours de ce trimestre respectivement du Ghana et de la Guinée contre respectivement 28 et 29 en 2017, pendant toute l'année.

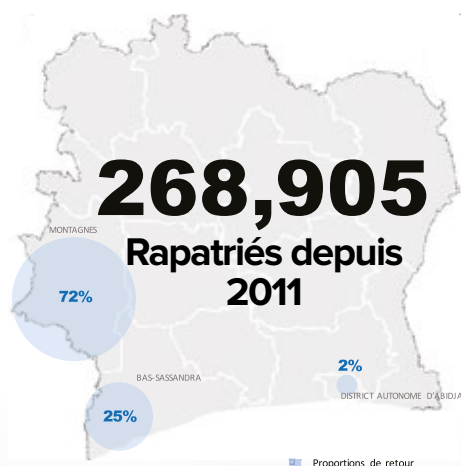
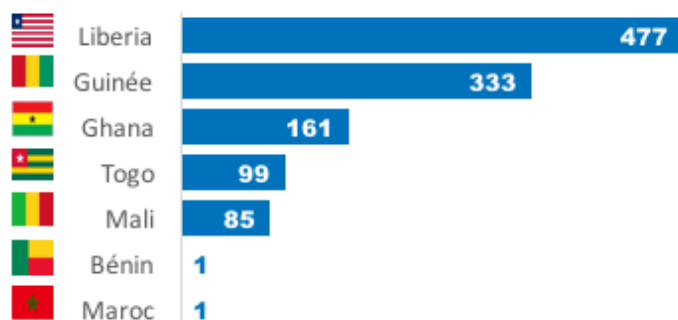
1^{er} semestre 2018
1,157 rapatriés

Plus de 90% des réfugiés ivoiriens rapatriés

Depuis octobre 2011, le HCR et ses partenaires, en étroite collaboration avec les autorités ivoiriennes, ont facilité le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, de plus de 268,000 réfugiés ivoiriens. Les principales zones de retour sont les régions des montagnes, le Bas-Sassandra et le District autonome d'Abidjan.

Le HCR et ses partenaires assistent les personnes qui ont fait le choix de rentrer chez eux. Outre les conseils juridiques, une somme de 75 000 CFA par adulte et 50 000 CFA par enfant est accordée aux rapatriés afin de leur permettre de répondre à leurs besoins de base les plus immédiats à leur arrivée. Un kit composé de couvertures, ustensiles de cuisines, etc. est également remis aux rapatriés (actuellement c'est une somme de 42 000 CFA est remise à chaque rapatrié représentant la valeur monétaire du kit). Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit également une ration alimentaire pour trois mois.

Les rapatriés par pays au 1^{er} semestre 2018



“Ouf ! Dieu merci, nous sommes bien arrivés chez nous”



Le bonheur d'un retour d'exil

A la faveur de la paix retrouvée en Côte d'Ivoire, Kotaix Hugor retourne dans son pays avec un compagnon spécial.

TOULEPLEU

Quand le convoi de camions transportant des réfugiés ivoiriens s'immobilise au Centre de transit de Toulepleu, à l'ouest de la Côte d'Ivoire, Kotaix Hugor, 26 ans, débarque avec ses deux frères.

Dans sa main, un petit carton qu'il pose doucement au sol. Il se dirige ensuite vers une fontaine.

Il se lave les mains, puis revient sur ses pas. Il reprend le carton, aussi doucement qu'il l'avait posé, et l'ouvre avec délicatesse.

La grande précaution avec laquelle il l'ouvre ne laisse subsister aucun doute, le carton contient quelque chose de très précieux. Soudain, Hugor sort du carton un chiot.

“Ouf ! Dieu merci, nous sommes bien arrivés chez nous” dit-il en caressant la tête du chiot.

“J'ai fui mon pays avec ma chienne 'Jalousie', mais aujourd'hui je retourne chez moi avec son petit 'la Paix'”

Pour Hugor, le retour au pays est le dénouement heureux d'un traumatisme. Le nom de sa défunte chienne 'Jalousie' et de son petit 'La Paix' constituent tout un symbole. Autant 'Jalousie' symbolise le traumatisme du départ en exil d'Hugor que 'la Paix' symbolise le bonheur de son retour au pays.

En effet, en 2010, pendant la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, Hugor, sa maman, ses deux frères et sa chienne avaient fui, à cause de la violence dans leur village Toulepleu, pour se réfugier au Liberia voisin au camp PTP, dans le comté de Gedeh. “Ma chienne était si fidèle. Elle me suivait partout, même quand je rentrais pour me doucher, elle m'attendait à la porte. Quand nous avons fui en brousse, elle nous a suivi et nous avons marché ensemble jusqu'au Liberia” déclare Hugor.

Pendant l'exil, Hugor redonnera un autre nom à sa chienne : 'Jalousie'. “Nous avons le sentiment que ceux qui avaient attaqué notre village étaient jaloux de nos terres, c'est la raison pour laquelle j'avais donné le nom 'Jalousie' à ma chienne.” dit-il. Une chienne qui avait mis bas trois mois avant sa disparition. “J'ai décidé d'appeler son petit 'la Paix', car mon pays a retrouvé la paix et il y a maintenant la paix dans mon village” déclara-t-il avant d'ajouter, avec un visage illuminé de bonheur, “J'ai fui mon pays avec ma chienne 'Jalousie', mais aujourd'hui je retourne chez moi avec son petit 'la Paix'. Je suis content, je suis très content”.

Un instant de bonheur qu'Hugor n'a pas fini de savourer lorsqu'il reçoit un coup de fil. “C'est un coup de fil de ma copine. Elle m'a même appelé sur un numéro du pays ! Je suis vraiment heureux !” dit-il avant de rejoindre ses deux frères et les autres rapatriés qui avaient pris place sous un grand hangar dans la cour du centre de transit de Toulepleu construit par le HCR.

Une assistance vitale pour un nouveau départ

Après l'accueil officiel par les autorités locales, l'enregistrement, l'évaluation des besoins spécifiques, les agents du HCR et ses partenaires, procédèrent à la remise aux rapatriés d'une assistance monétaire en vue de faciliter leur installation et couvrir leurs besoins de premières nécessités. Hugor et ses deux frères, Honan Badison, 23 ans, et Honan Kevin, 18 ans, reçurent un montant total de 576 000 CFA [voir détails plus haut]. Ils bénéficièrent également d'une ration pour trois mois, fournie par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), pour couvrir leur besoin alimentaire.

“Ma priorité est de reconstruire la maison de ma maman pour qu'elle puisse nous rejoindre très bientôt. Ensuite, je vais voir comment renouer avec mon métier d'enseignant que j'exerçais au Liberia et réinscrire mes deux frères à l'école” dit-il avec un visage plein d'espoir pour l'avenir.

Un nouveau départ pour un meilleur avenir

Récolte de manioc par le groupement des femmes de Ranoueké

Après plusieurs années d'exil, l'appui à la réintégration dans les communautés est une étape essentielle pour apporter des solutions durables aux ivoiriens qui optent pour le retour. Pour une réintégration réussie, il importe autant de garantir la sécurité que d'offrir des conditions de vie.

Le HCR apporte un soutien au gouvernement ivoirien pour assurer une réintégration durable des rapatriés, gage de cohésion sociale et de développement socio-économique du pays.

Le HCR, et ses partenaires, s'attèlent à maintenir des moyens de subsistance pour les rapatriés ; assurer un accès aux soins de santé, à l'éducation et aux possibilités d'emploi ; et de jouir pleinement de leurs droits de citoyenneté.

Au cours du premier semestre, le HCR a mené plusieurs activités qui bénéficient à la fois aux rapatriés et aux différentes communautés d'accueil.

Assistance aux rapatriés en chiffres (2018)



198 abris et latrines en construction dans l'Ouest et le Sud-Ouest pour les rapatriés les plus dans le besoin



36 petites associations de jeunes formées aux différents métiers: coiffure, couture, électricité, mécanique moto, savonnerie artisanale, etc.



20 des associations formées sont en cours d'installation, avec le financement du HCR, pour entreprendre des activités génératrice de revenus.



19 groupements agropastoraux ont été appuyés et mènent des activités de pisciculture, riziculture, transformation et commercialisation de manioc, etc.



51 cas de violences basées sur le genre identifiés et pris en charge: psycho médical, règlement à l'amiable, etc.



Bah Maya Viviane (à gauche), Présidente du groupement, fait le point sur le revenu mensuel aux membres

Ranoueké, les femmes rapatriées reconstruisent leur vie dans la dignité.

Rassemblées dans la salle de réunion du village de Ranoueke, un groupe de femmes rapatriées écoutent attentivement Mme Bah Maya Viviane. L'espoir se lit dans leurs yeux. Après avoir compté l'argent, Viviane, le leader du groupe, fait le point sur le montant mensuel collecté par les femmes à l'issue de la vente de poisson et de manioc. En effet, une fois par mois, les 34 membres du "Groupement des femmes de Ranoueké" se réunissent pour discuter des progrès et des contraintes et prennent des décisions stratégiques en vue d'améliorer leurs activités génératrices de revenus

Pour atteindre de tels résultats, le groupement des femmes de Ranoueke a bénéficié d'une assistance du HCR. En 2016, le HCR a, en effet, fourni une petite pirogue et du matériel de pêche au groupement de femmes pour faciliter leur réintégration durable dans leur communauté après plusieurs années d'exil au Liberia suite à la crise politico-militaire de 2011.

Quelques mois plus tard, le groupement de femmes a pu générer un bénéfice de 450 000 CFA de la vente du poisson.

"Nous pouvons souvent faire un bénéfice de 10 000 CFA par jour", déclare avec fierté Bah Maya Viviane, le leader du groupement.

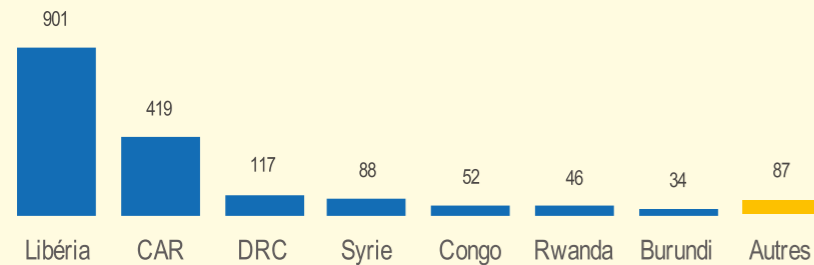
"Nous avons même acheté une autre pirogue plus grande avec les économies que nous avons réalisées suite au commerce du poisson", dit-elle.

Le groupement emploie actuellement trois jeunes hommes pour les aider dans les activités de pêche sur le fleuve Cavally situé près de leur village. En outre, vu la détermination de ces femmes rapatriées, le chef de village de Ranoueke décida d'attribuer une parcelle de terre au groupement pour cultiver le manioc. "Grâce à l'épargne collective provenant de la vente de poisson et de manioc, notre groupement peut souvent accorder de petits prêts jusqu'à hauteur de 40 000 CFA pour permettre aux membres d'entreprendre d'autres activités génératrices de revenus. Nous rendons également visite aux nouvelles femmes rapatriées dans le village pour leur souhaiter la bienvenue et nous apportons souvent un soutien moral et financier aux plus démunis", dit-elle.

Comme le Groupement des femmes de Ranoueke, le HCR assiste les personnes rapatriées à reconstruire leur vie dans la dignité.

Tout comme les rapatriés, le HCR assiste également les réfugiés vivant en Côte d'Ivoire pour leur assurer de meilleures conditions. Environ 2 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivent présentement sur le territoire ivoirien.

Réfugiés présents en Côte d'Ivoire



© UNHCR/D. GUIROU

Grâce à l'appui du HCR, le groupement des femmes du village de Raoueke a pu générer des revenus, acheter une pirogue et employer 3 jeunes hommes pour la pêche sur le fleuve Cavally.

En chiffres, quelques assistances apportées aux réfugiés au cours du premier semestre 2018:

71 Personnes ont bénéficié de subvention en espèce pour faire face à des besoins spécifiques (santé, etc.)

168 Personnes ont bénéficié de soutien psycho-social pour faire face à des besoins spécifiques

34 Personnes ont bénéficié d'une assistance pour l'ouverture de nouveaux comptes dans une institution de microfinance en vue de mener leurs activités génératrices de revenus

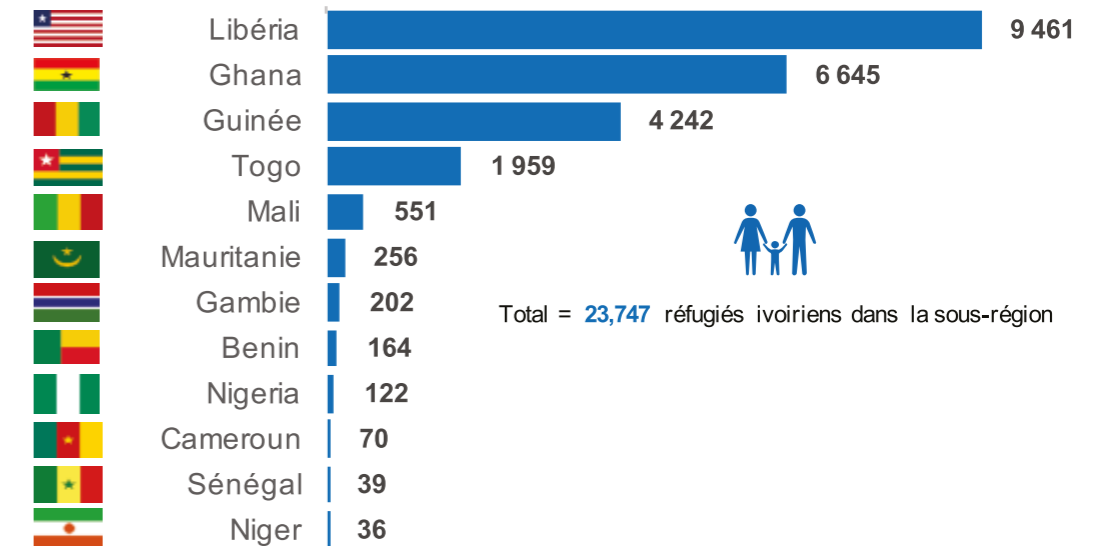
+200 Personnes sensibilisées en vue de renforcer la cohésion sociale

48 Familles ont reçu une réponse favorable pour la poursuite de l'examen de leur dossier en vue de la réinstallation dans un pays tiers.

301 Papiers d'identité ont été délivrés

A noter aussi qu'environ 24 000 réfugiés ivoiriens sont encore en exil principalement dans les pays de la sous-région.

Réfugiés ivoiriens dans les pays d'asile



Dernière date de Mise à jour : 31 juillet 2018



©UNHCR/B. LOYSEAU

Immigration irrégulière et apatridie

TANZANIE:
Un membre du personnel du HCR tire un navire transportant des réfugiés burundais vers un bateau

“Vieux père, je pense que je vais aller sur la mer [immigration irrégulière]”

Cette déclaration, empreinte de sentiment d'impuissance, est d'Albert Bohibi N'Gessan, un jeune homme de 26 ans, présumé ivoirien.

Né à Kononfla dans la Région de la Marahoué, Albert n'a pas été déclaré à sa naissance à l'état civil. Dès son jeune âge, Albert perd ses parents. Orphelin de mère et de père, qui ne possédaient aucun document d'identité, Albert fut élevé par sa tante à Kononfla.

Devenu adulte, Albert, comme un bon nombre de jeunes de son village, décide d'aller chercher un emploi dans une grande ville. Il s'installa à Abobo, un quartier populaire d'Abidjan où il obtient son premier emploi précaire. “Je travaillais très bien et mon patron était très content de moi et voulait me faire passer un permis de conduire et m'employer comme conducteur.” se rappelait-il ; “mais je ne pouvais pas apporter un document [d'identité] pour passer le permis et j'ai ainsi raté l'opportunité”.

Quelques années plus tard, Albert obtient un autre emploi précaire. “Mon second patron était aussi très content de mon travail et il m'avait demandé de lui amener mon dossier afin de rechercher un emploi pour moi au port d'Abidjan ; mais je n'avais aucun document [d'identité]” confiait-il à un personnel du HCR lors d'une visite de routine de suivi des personnes à risque d'apatridie.

Le processus d'acquisition de document d'identité et de nationalité étant souvent long, Albert commença, peu à peu, à perdre confiance en soi. Aux dernières nouvelles, le jeune homme demeurait injoignable et ne résidait plus dans son

lieu habituel. A-t-il franchi le pas pour emprunter l'une des routes vers l'immigration irrégulière? Nul ne saurait le dire. En revanche, son cas est une illustration d'une des nombreuses causes, comme le manque d'emploi, faute de documents d'identité, qui pourraient pousser des personnes vers les routes de l'immigration irrégulière.

Outre des personnes à risque d'apatridie, les réfugiés, les rapatriés et les demandeurs d'asile se retrouvent aussi parfois au sein des flux migratoires aux côtés de migrants.

Migration mixte

Les personnes à risque d'apatridie, les migrants, et autres personnes en mouvement, utilisent de plus en plus souvent les mêmes routes et les mêmes moyens de transport pour se rendre en Europe. Si les personnes composant ces flux migratoires mixtes se trouvent dans l'impossibilité d'entrer légalement dans un pays, elles ont souvent recours à des passeurs. Elles s'engagent alors dans des voyages périlleux, que ce soit par voie terrestre ou maritime, des voyages au cours desquels nombre d'entre elles trouvent malheureusement la mort*.

De 2015 au 1^{er} trimestre de 2018, près de 31 000* migrants ivoiriens ont été enregistrés en Europe faisant ainsi de la Côte d'Ivoire un des principaux pays de départ. Au 1^{er} trimestre de 2018, l'essentiel des arrivées en Europe avait été principalement enregistré en Espagne (67%) et en Italie (33%). La majorité des migrants ivoiriens qui arrivent, via l'Italie, passent par la Libye.

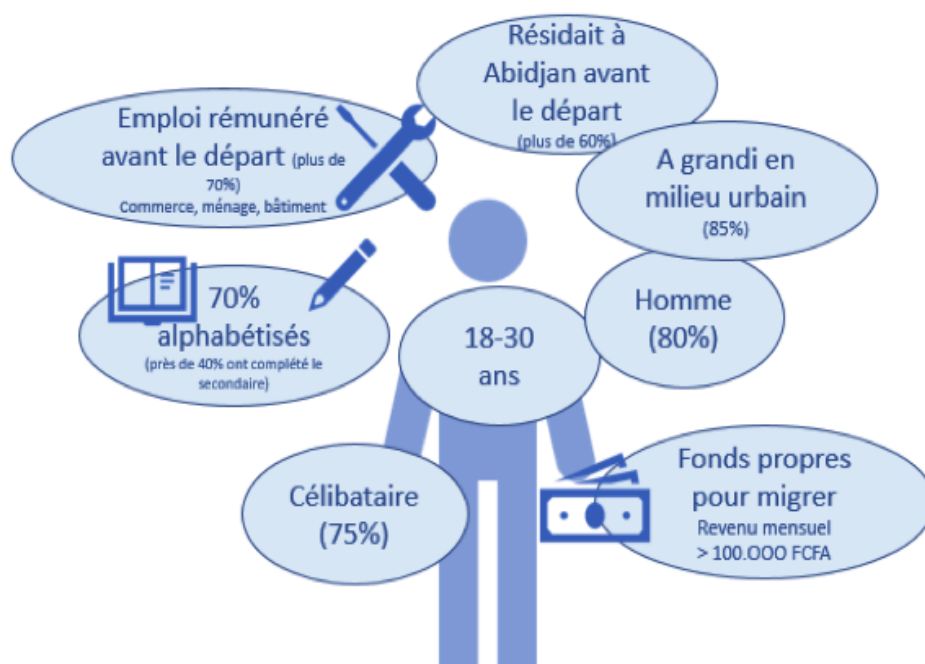
L'intervention du HCR

Le HCR intervient lorsque la migration touche des personnes relevant de son mandat : demandeurs d'asile, réfugiés, rapatriés, apatrides, et dans des circonstances particulières, personnes déplacées internes.

En premier lieu, le HCR intervient directement pour empêcher ces personnes de devenir des victimes de la traite et répondre aux besoins spécifiques de protection. Le HCR veille, ensuite, à ce que les besoins de protection internationale de ces personnes soient reconnus, et qu'elles aient accès à des procédures d'asile équitables et efficaces. Enfin, le HCR aide les états à veiller à ce que les personnes, qui n'ont pas de documents d'identité, puissent être en mesure d'établir leur identité et leur nationalité afin d'éviter qu'elles ne deviennent apatrides, et contribuer à leur protection par les Etats.

En Côte d'Ivoire, le rapatriement des réfugiés, l'intégration des rapatriés et des réfugiés et la lutte contre l'apatridie sont les trois principaux axes d'intervention du HCR. Ces interventions du HCR contribuent à la protection des droits, à cohésion sociale et une réintégration durable.

“Les personnes réfugiées, rapatriées et apatrides éprouvant des difficultés à se réinsérer dans leur communauté sont souvent enclines à prendre les routes de l'immigration



Profil du migrant venant de la Côte d'Ivoire*

irrégulière” déclare Mohamed Askia Touré, Représentant Résident du HCR. “L'assistance du HCR en matière de protection des droits, d'abris, de santé et d'éducation joue un rôle majeur pour guérir les plaies du passé, construire un avenir meilleur pour ces personnes et limiter leur départ vers l'immigration irrégulière” rajoute-il.

Au total en Côte d'Ivoire, près d'un million de personnes relèvent de la compétence du HCR à savoir environ 700 000 personnes apatrides ou à risque d'apatridie, 268 000 rapatriés et 2 000 réfugiés.



Des enfants exposent leur dessin sur l'immigration irrégulière lors du FEMUA 11

*Sources des données : HCR, OIM, EUROSTAT

Les enfants trouvés en Côte d'Ivoire

Enfants dans le village de Kpakiepleu (Ouest de la Côte d'Ivoire) où le HCR facilite la réintégration des personnes rapatriées à travers des activités génératrices de revenus

Pour éradiquer l'apatridie d'ici 2024, la stratégie nationale repose sur 5 axes majeurs : l'identification, la prévention, la réduction, la protection, et la communication. Parmi ces piliers, celui de l'identification représente le point de départ qui va permettre de localiser les personnes apatrides et d'apporter une réponse adéquate à leur situation.

Qui doit-on identifier ? Les migrants historiques et les enfants trouvés nés de parents inconnus sont les principales cibles du HCR.

En effet, les enfants trouvés constituent un profil important dans la lutte contre l'apatridie en Côte d'Ivoire. La plupart de ces enfants vivent dans des orphelinats, pouponnières, foyers, et centres d'accueil publics ou privés répartis sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, en ce qui les concerne, le Code de la Nationalité ivoirienne ne prévoit pas de mode d'acquisition de la nationalité en dehors de celle découlant de la procédure d'adoption légale entreprise par un citoyen ivoirien. Pourtant, certains de ces enfants grandissent sans jamais faire l'objet d'une adoption légale, et restent apatrides toute leur vie.

Toutefois, l'ordre juridique international prévoit, au travers de l'article 1^{er} de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie que: « Tout Etat contractant accorde sa nationalité à l'individu né sur son territoire et qui autrement serait apatride ». De plus, l'article 2 de cette convention affirme que: « L'enfant trouvé sur le territoire d'un Etat contractant est, jusqu'à preuve du contraire, réputé né sur ce territoire de parents possédant la nationalité de cet Etat ». La Côte d'Ivoire a ratifié ce texte en 2013.

Enfin, la Convention relative aux droits de l'Enfant en ses articles 7 et 8 fait obligation aux Etats d'accorder une nationalité et une identité aux enfants, en particulier si « faute de cela, l'enfant se retrouverait apatride ». L'Etat de

Côte d'Ivoire a également ratifié en 1991 ce texte destiné à protéger les enfants.

Le processus d'identification des enfants trouvés sur le sol ivoirien et l'établissement d'un document qui les lie juridiquement à la Côte d'Ivoire reviendrait à résoudre leur situation d'apatridie conformément aux prescriptions de la Convention de 1961. De ce qui précède, le HCR a un double objectif: identifier les enfants trouvés et plaider pour que l'Etat leur accorde la nationalité. Dans cette optique, une fiche d'identification à l'échelle nationale est en cours d'élaboration au niveau de l'équipe de monitoring du HCR. Celle-ci permettra aux Assistants de Protection Terrain d'évaluer l'ampleur des cas auxquels ils font face et de les référer de manière efficace aux partenaires juridiques du HCR.

Jusqu'à présent, une trentaine d'enfants trouvés ont déjà été répertoriés par le HCR et ses partenaires lors des visites effectuées sur le terrain.

L'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) accompagne le HCR dans la recherche de solutions pour palier le problème de documentation des enfants trouvés.

La prochaine étape est d'introduire des demandes de nationalité pour ces enfants. Deux cas soumis au Ministère de la Justice sont en cours d'examen. Bien que les chiffres mentionnés semblent peu significatifs, il suffirait d'une décision favorable pour créer un précédent juridique qui faciliterait alors les requêtes similaires dans le futur. Le HCR poursuivra ses plaidoyers en faveur du droit à une nationalité pour les enfants, tandis que l'identification et l'assistance juridique resteront des activités essentielles pour garantir la protection de leurs droits.

par **Pelagie Coulibaly**
Assistante Protection Terrain HCR



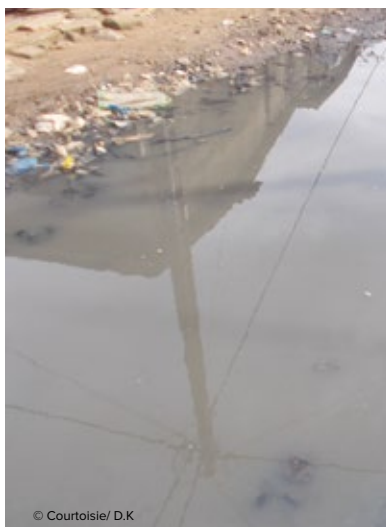
Des enfants se récréent dans le village de Ranoueké (Ouest de la Côte d'Ivoire)

L'apatridie racontée par des enfants

A l'issue d'une formation de deux jours en photographie en mai 2018, le HCR a doté 8 enfants (12 à 15 ans) à risque d'apatridie d'appareil photo pour qu'ils racontent leur vie quotidienne en image.



A.K « Sans nationalité, je suis comme un arbre asséché qui ne peut porter des fruits et donc inutile »



D. K : « Sans papier, on est comme une eau stagnante. On ne peut ni se promener, ni voyager »



S.T : « Avec des documents, on se sent libre comme un singe dans les airs. Mais sans document, on est comme un singe sur terre, exposé à tous les dangers »

Apatridie, le 1^{er} semestre 2018 en chiffres

640

Jugements supplétifs ont été établis et délivrés aux personnes à risque d'apatridie

180

Certificats de nationalité ont été délivrés aux pétitionnaires de la loi d'acquisition de nationalité par déclaration (dont 95 aux personnes apatrides) depuis le début de l'année.

10

Emissions radiophoniques de sensibilisation sur l'apatridie ont été réalisées.

04

Formations sur l'apatridie ont été organisées par le HCR et ses partenaires à l'endroit de journalistes-correspondants de presse de Bouaké, de responsables de l'INS, d'agents enquêteurs impliqués dans la phase pilote de l'opération de cartographie des personnes apatrides en Côte d'Ivoire et de staffs HCR déployés sur le terrain.



UNHCR
Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

kora.unhcr



Signature de convention entre le HCR et la Fondation Magic System en marge du FEMUA11.

Le Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire au rythme du FEMUA pour la lutte contre la migration irrégulière.

Considéré comme l'un des plus grands festivals de l'Afrique subsaharienne, le Festival des Musiques Urbaines d'Anoumambo (FEMUA) s'est déroulé du 17 au 22 avril 2018 dans les villes d'Abidjan et Korogho en Côte d'Ivoire. L'expertise riche et variée des Nations Unies a été mise en exergue lors de la célébration de cette 11ème édition du festival qui avait pour thème : « Jeunesse africaine et immigration clandestine ».

Un thème qui se justifie face à l'ampleur du phénomène de l'immigration irrégulière en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire. En effet, selon l'OIM, l'organisme des Nations Unies chargé des migrations, 8 753 migrants sont partis de la Côte d'Ivoire pour l'Italie en 2017, en passant par les côtes libyennes. Ces chiffres sont parmi les plus élevés en Afrique, faisant de la Côte d'Ivoire un des principaux pays de départ vers l'Europe.

Partir ? Ne pas partir ? Face à ces questionnements qui taraudent les esprits de certains jeunes africains, des Chefs d'agences du Système des Nations Unies (SNU) et leurs collègues spécialistes (OIM, HCR et UNICEF) ont donné des réponses pour un choix éclairé de la jeunesse face aux dangers de l'immigration irrégulière. Les experts des Nations Unies ont répondu à des centaines de questions des jeunes à travers 'U-Report', une plateforme d'échange en ligne.

A travers 'Carrefour jeunesse', une tribune du FEMUA dédiée à la jeunesse, des Chefs d'agences du SNU et leurs collègues spécialistes ont échangé sur l'immigration, lors des panels, avec des milliers de jeunes sur les différents sites du FEMUA à Abidjan et Korogho.

Ces différents panels ont été organisés en étroite collaboration avec la Fondation Magic System, des Représentants de la jeunesse africaine (Union Africaine), des Partenaires techniques et financiers, de la société civile et des autorités ivoiriennes parmi lesquelles Mamadou Touré, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dont l'invention résume les réponses apportées par les spécialistes du SNU « Quand vous vivez dans la clandestinité, vous vivez un drame ! Je ne vous dis pas de ne pas partir, mais sachez bien partir... ».

Au cours du FEMUA, le SNU a également joint l'utile à l'agréable à travers le « FEMUA Kids », une tribune du festival dédiée aux enfants. Des centaines d'enfants ont été sensibilisés sur l'immigration irrégulière et ont aussi participé à des activités ludiques : marionnettes, contes, lectures, déguisements, concert de musique avec des célébrités et divers jeux en plein air. Les enfants se sont aussi exprimés sur l'immigration irrégulière à travers des peintures et des dessins.



©UNHCR/D. Guirou

Un enfant participant au FEMUA Kids à Anoumambo (Abidjan) s'exprime sur l'immigration irrégulière à travers la peinture.



©UNHCR/D. GUIROU
 Michel DIGRE, journaliste à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), meilleur journaliste pour la lutte contre l'apatridie.

Célébration du 3^e anniversaire de la Déclaration d'Abidjan'

Adoptée le 25 février 2015 à Abidjan par les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la 'Déclaration d'Abidjan' est « Un moment pionnier dans le combat global pour éliminer l'apatridie non seulement dans la région mais aussi à travers le monde », comme l'a déclaré Liz Ahua, Représentante régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest, lors de la célébration du 3^e anniversaire de cette importante déclaration.

Contenant 25 engagements pour les Etats de faire en sorte que tout citoyen de la région ait une nationalité reconnue, l'anniversaire de cette Déclaration a été marqué en Côte d'Ivoire par la remise de récompenses aux lauréats du prix du meilleur journaliste pour la lutte contre l'apatridie.

A l'issue d'un dîner gala placé sous la présidence de Son Excellence Marcel AMON-TANOH, Ministre des Affaires Etrangères, le jury, après examen de plus de 40 soumissions, a décerné le prix du meilleur journaliste pour la lutte contre l'apatridie à Michel DIGRE, journaliste à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI). Le deuxième prix a été décerné à Florent NANDJUI journaliste à radio Attécoubé et le troisième à Ouakaltio OUATTARA, journaliste au Journal d'Abidjan. En plus d'un ordinateur portable, un dictaphone et une enveloppe financière, les deux premiers ont bénéficié d'une formation en droit international respectivement à Strasbourg en France et à San Remo en Italie.



Remise de prix aux lauréats à l'issue de dîner gala présidé par S.E Leon Kacou Adom, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères



Cartographie des personnes apatrides et à risque d'apatridie

« On ne peut convenir d'une solution, d'un plan de réponse que lorsqu'on dispose de données fiables sur les personnes apatrides et à risques d'apatridie », Mohamed Askia Touré, Représentant Résident du HCR en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, le HCR a initié une grande opération de cartographie pour déterminer les caractéristiques socio-démographiques, culturelles et économiques des personnes apatrides et à risque d'apatridie et estimer leur nombre afin de mieux cibler et résoudre leur problème de nationalité.

Sous la conduite de l'Institut National de la Statistique, plus de 9 000 ménages feront l'objet d'enquête, à travers le pays, pour établir une cartographie des personnes apatrides et à risque d'apatridie. Un gros plan sera fait dans le prochain bulletin sur cette importante opération qui constitue une première en Afrique.

Deux projets de loi pour prévenir et réduire les cas d'apatridie

Le HCR a fourni son expertise dans le cadre de la rédaction de deux projets de lois relatifs à la modernisation du système d'état civil et à la mise en place d'un programme d'enregistrement des naissances hors délais (3 mois après la naissance) pour les individus n'ayant pas été déclarés. Ces projets de loi ont été validés en Conseil des Ministres, et devraient prochainement être adoptés par l'Assemblée Nationale. Leur entrée en vigueur permettrait de prévenir et de réduire, de façon significative, les cas d'apatridie en Côte d'Ivoire.

Une première en Afrique de l'Ouest : un réseau de parlementaires contre l'apatridie

Le Réseau des Parlementaires Ivoiriens pour la Migration, les Réfugiés et les Apatrides (RP/MiRA) a officiellement lancé, en mai 2018, au cours d'une cérémonie au Bureau du HCR à Abidjan.

Le RP/MiRA, composé de plus de 20 parlementaires, vient ainsi renforcer les bases légales et juridiques de la lutte contre l'apatridie en Côte d'Ivoire. Selon l'Honorable, Bema Coulibaly, Président du RP/MiRA, le réseau sera prochainement étendu aux nouveaux sénateurs et fera « bouger les lignes » dans le cadre de la lutte contre l'apatridie en Côte d'Ivoire.



Présentation officielle des membres du réseau des parlementaires au Représentant Résident du HCR en Côte d'Ivoire.

Célébration de la Journée mondiale du réfugié

Célébrée chaque année le 20 juin, la Journée mondiale du réfugié est l'occasion de prendre la mesure des effets dévastateurs de la guerre et des persécutions sur la vie de ceux qui sont contraints de fuir, et de rendre hommage à leur courage et à leur force morale.

Présidant la cérémonie officielle, dans l'auditorium du Ministère des Affaires Etrangères, M. Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a indiqué que le gouvernement ivoirien envisage d'octroyer une carte identité et un passeport biométrique aux réfugiés. Une mesure qui constituera une réponse à l'une des préoccupations majeures des réfugiés en Côte d'Ivoire.



M. Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, prononçant son discours lors de la journée mondiale du réfugié.



Tout comme à Abidjan, les célébrations ont eu lieu également à Danané, Tabou et San Pedro avec la participation de plusieurs centaines de réfugiés. Cette célébration avait pour thème '#Aveclesréfugiés' pour permettre au public de témoigner son empathie et sa solidarité avec ceux qui ont été contraints de fuir.



Célébration de la Journée mondiale du réfugié avec les enfants au bureau du HCR à Abidjan.



Mouvement LuQuLuQu

Qu'est-ce que le LuQuLuQu?

LuQuLuQu est un mouvement social créé pour transformer la perception du public à l'égard du réfugié africain. Initié par le HCR, le mouvement est fondé sur la tradition africaine de partage des ressources et le souci de l'autre.

Pourquoi LuQuLuQu ?

Le HCR lance cette campagne populaire pour non seulement changer la perception du grand public sur le réfugié africain mais aussi créer une communauté de sympathisants afin de mobiliser des fonds pour soutenir la cause des réfugiés dans le monde et particulièrement en Afrique.

Pourquoi soutenir LuQuLuQu ?

20,2 millions d'Africains ont besoin de vous. Les conflits et les persécutions ont déchiré les familles et déraciné des millions d'autres de leurs maisons et de leurs pays.

Avec LuQuLuQu, nous pouvons utiliser la force de notre nombre pour assurer un meilleur avenir aux réfugiés.

Comment puis-je soutenir LuQuLuQu ?

Votre générosité peut faire la différence dans la vie d'un réfugié, d'un apatride et d'un rapatrié. Pour faire un don, veuillez suivre ces étapes:

1. Composer le *133#
2. Choisir option 1. Transfert
3. Utilisateur Mobile Money
4. Entrer le numéro suivant : 64290629
5. Entrer le montant
6. Référence (optionnel)
7. Entrer le code PIN

Ou visiter : donate.unhcr.org/LuquLuqu

Les sympathisants du mouvement en Côte d'Ivoire

Edith Brou, bloggeuse, Chef d'entreprise digitale, **Idia Fofana**, chanteuse, animatrice, **Jacques Silver Bah**, **le Magnific**, humoriste.





Le SAARA devient la DAARA, interview exclusif avec Madame Dieket Minata,

Directrice de la Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA) du Ministère des Affaires Etrangères,

Question 1 : Le SAARA devient la DAARA, quelles sont les implications ?

La transformation du SAARA en Direction centrale s'inscrit dans le cadre de la révision de l'organigramme du Ministère des Affaires Etrangères dont l'objectif est d'adapter le cadre organique aux nouvelles orientations stratégiques assignées à la diplomatie ivoirienne d'une part, et aux mutations des enjeux internationaux, d'autre part.

De manière particulière, la transformation du SAARA en Direction vise à accroître la confiance des partenaires extérieurs de la Côte d'Ivoire dans la gestion des questions sensibles de l'apatridie et des réfugiés.

Conformément aux décret n° 2018-236 du 28 Février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, la DAARA participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement ivoirien en matière d'asile et d'apatridie. En plus de l'assistance juridique et administrative, la DAARA assure également l'assistance judiciaire et sociale des réfugiés. Outre l'organisation du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens, la DAARA est en charge de leur protection et de leur réintégration. Fort de ces missions, la DAARA est habilitée à mobiliser et coordonner toutes les formes d'aide et d'assistance nationale ou internationale au profit des réfugiés et apatrides. Elle assure la coordination en matière d'assistance et d'aide aux réfugiés entre les organismes nationaux et internationaux.

Question 2 : Quelle est la vision de la DAARA pour les prochaines années ?

La DAARA, riche de sa longue expérience en matière de gestion des réfugiés et apatrides entend travailler à consolider ses acquis et à poursuivre ses efforts pour un cadre juridique national renforcé au bénéfice de ces

personnes à qui notre pays, terre légendaire d'hospitalité, a offert l'asile. La DAARA entend mettre un accent particulier sur l'autonomisation des réfugiés à travers leur formation et la mise en œuvre de projets viables et durables. Pour les rapatriés, la DAARA entend formaliser une plateforme interministérielle pour accélérer leur réintégration. Pour les apatrides, la DAARA va accélérer la sensibilisation ; le plaidoyer et l'appui à la documentation en vue d'atteindre l'objectif d'éradication de l'apatridie d'ici 2024.

Question 3 : Quel est le mot de fin ou avez-vous un appel à lancer ?

La DAARA voudrait réitérer la reconnaissance du Gouvernement ivoirien aux Agences du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en l'occurrence le HCR et le PAM, pour leur collaboration fructueuse au profit des réfugiés, apatrides et rapatriés. La DAARA voudrait lancer un appel à la communauté des bailleurs de fonds pour l'accompagner techniquement, matériellement et financièrement dans la réalisation de sa noble mission.

Je vous remercie.

Interview réalisée par EPONON IANN, Responsable Communication diplomatique de la DAARA / Ministère des Affaires Etrangères.



Délivrance de 135 jugements supplétifs aux populations de Boayaokro



Lucarne spéciale sur la DAARA.

Dans le cadre de la gestion des 400.000 réfugiés libériens enregistrés dans les années 1990, la République de Côte d'Ivoire a mis en place un Comité Interministériel piloté par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Ce comité a été érigé en Comité National de Coordination et d'Aide aux Réfugiés Libériens (CNCARL).

Dans le souci de renforcer la protection de tous les réfugiés vivant en Côte d'Ivoire, le Gouvernement, par décret n°2000-84 du 16 Février 2000, a transformé le CNCARL en un service dénommé « Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides » (SAARA).

Sur instructions du Président de la République, le SAARA a été rattaché au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères depuis le 19 septembre 2001.

Ainsi, aux termes de l'article 2 alinéa 8 du Décret n°2003-102 du 24 avril 2003 portant attributions des membres du Gouvernement de Réconciliation Nationale, l'élaboration de la politique de gestion des réfugiés est désormais dévolue au Ministère des Affaires Etrangères.

Afin de gérer de façon optimale la question des réfugiés, le SAARA est devenu à la suite de la signature du décret n°2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, la Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA).

La DAARA du Ministère des Affaires Etrangères, est chargée de mettre en œuvre la politique d'asile telle que définie par le Gouvernement ivoirien, de travailler en collaboration avec le HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés en Côte d'Ivoire et les autres partenaires humanitaires pour le respect des droits des réfugiés vivant sur le territoire ivoirien, l'organisation du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens et de la lutte contre l'apatridie.

De façon générale, la DAARA a pour mission de :

- Faire le suivi et évaluation des activités des partenaires humanitaires intervenant sur le territoire ivoirien,
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement ivoirien en matière d'asile et d'apatridie ;
- Instruire les demandes de protection internationale sur la base des Conventions Régionales et internationales ;
- Assurer la protection juridique, judiciaire, administrative et sociale à l'égard des réfugiés et apatrides ainsi que les membres de leurs familles ;

- Assurer la coordination en matière d'assistance et aide aux réfugiés entre les organismes nationaux et internationaux ;
- Participer, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques, à la négociation et à l'élaboration des Accords en matière de protection et d'assistance et suivre leur Application ;
- Mobiliser et coordonner toute forme d'aide et d'assistance nationale ou Internationale au profit des réfugiés et apatrides ;
- Organiser le rapatriement volontaire en Côte d'Ivoire des réfugiés ivoiriens, en liaison avec les partenaires institutionnels du Système des Nations Unies et les Structures publiques et privées nationales ;
- Apporter aide et assistance aux réfugiés ivoiriens rapatriés et assurer leur Protection ainsi que leur réintégration.

La Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides est dirigée par un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur d'Administration Centrale.

Accord de partenariat en 2018

Au titre de l'année 2018, le HCR a signé des accords de partenariat avec :



Interview
avec le Conseiller
du personnel pour
le respect sur le lieu
de travail

Prévenir les conflits, promouvoir un environnement productif et respectueux de l'individu sur le lieu de travail

Conseiller du personnel pour le respect sur le lieu de travail depuis 2016, Théophile Ghislain KEMZANG, Administrateur Associé au Programme au HCR à Guiglo, nous parle de son rôle et de sa motivation dans cet entretien.

Quel est votre rôle en tant que Conseiller du personnel pour le respect sur le lieu de travail ?

Mon rôle est de contribuer à réduire et prévenir l'occurrence et l'intensité des conflits sur le lieu du travail en s'attaquant rapidement à la source des problèmes.

Je prête donc une oreille attentive et donne des conseils sur ce qu'il convient de faire si un membre du personnel rencontre des difficultés. J'analyse les opinions et j'oriente mes collègues vers des ressources institutionnelles adéquates disponibles.

Si vous devez résumer le rôle du RWA en quelques mots que diriez-vous ?

Je dirais écoute et orientation, neutralité et confidentialité.

Pourquoi le rôle de Conseiller du personnel pour le respect sur le lieu de travail est important pour un bon environnement de travail au HCR ?

Dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes, les fonctionnaires font très souvent face à plusieurs difficultés. Ces difficultés peuvent être occasionnées par un manque de respect pour le fonctionnaire, par le harcèlement, par des dilemmes relatifs à l'éthique, par un conflit non réglé. Elles peuvent aussi être liées à des problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines car elles concernent généralement la confirmation, l'évaluation des performances, les avantages afférant au congé, les indemnités, le non-renouvellement d'un contrat, la cessation de service, la promotion, les questions de discipline, etc. Le Conseiller du personnel doit tout entreprendre pour faire en sorte que les membres du personnel travaillent dans un

environnement productif et respectueux de l'individu, un environnement dénué de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou de tout comportement inadéquat.

Rencontrez-vous souvent des défis dans l'exercice de votre rôle ?

Le HCR connaît de multiples mutations d'ordre structurelles et de nombreux changements organisationnels, l'un des défis est de suivre et être au contact de tous ces changements et assister les collègues avec efficacité.

La subtilité de certains cas individuels parfois difficiles à résoudre. C'est des cas où le personnel a peur de parler, de dénoncer un comportement irrespectueux ou non éthique. Selon les principes, le Conseiller du personnel pour le respect sur le lieu de travail ne prend pas action pour les collègues, il se limite à conseiller et à donner des options envisageables. Cette situation peut parfois entraîner des frustrations pour le personnel peut avoir le sentiment que rien n'est fait, ou que son problème n'est pas traité.

Qu'est-ce qui vous motive dans votre rôle ?

Le premier élément motivant dans mon rôle est le plaisir d'écouter et d'assister les autres à surmonter les difficultés. Aider l'organisation à prévenir les conflits sur le lieu de travail est réellement motivant. Vous ne pouvez imaginer la joie de voir les équipes assister les personnes relevant de notre compétence [réfugiés, rapatriés et apatrides] dans un climat de travail harmonieux et où prime les valeurs individuelles, la compétence, la diversité et l'inclusion.

Différence entre réfugiés, migrants, apatrides

Souvent mal employés, il importe de clarifier les termes suivants :

Réfugié :

Toute personne qui a fui son pays et a besoin d'une « protection internationale » en raison d'un risque de violence ou de persécution si elle rentrait dans son pays. Ce terme inclut les personnes qui fuient la guerre. Il tient son origine d'instruments juridiques internationaux, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Protocole afférent de 1967 et la Convention de 1969 de l'OUA. Le statut de réfugié peut être obtenu sur demande individuelle. Il peut également être accordé d'office sous l'appellation « prima facie » dans les cas d'afflux massifs de populations. Les réfugiés ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine que sur une base strictement volontaire.

Demandeur d'asile :

Toute personne ayant présenté à titre individuel une demande d'obtention du statut de réfugié et en attente des suites de sa demande. Les demandeurs d'asile bénéficient d'une « protection internationale » pendant la période d'évaluation de leur demande et, comme les réfugiés, ils ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine que sur une base volontaire.

Migrant (économique):

Personne qui quitte volontairement son pays d'origine en quête de meilleures opportunités économiques.

Personne déplacée interne :

Toute personne forcée de fuir son foyer et déracinée ailleurs dans son propre pays.

Apatride :

Toute personne dépourvue de la nationalité d'un quelconque pays qui se trouve, par voie de conséquence, privée de ses droits fondamentaux et de l'accès aux services dont bénéficient les personnes jouissant d'une citoyenneté.

Un apatride peut également être un réfugié lorsque, par exemple, il est contraint de quitter son pays de résidence habituelle du fait d'une crainte fondée de persécution. Cependant, tous les apatrides ne sont pas des réfugiés, et tous les réfugiés ne sont pas des apatrides.

Rapatrié :

Le rapatrié est celui qui revient dans son pays après avoir vécu, comme réfugié, sur une terre étrangère. Par exemple, des réfugiés ivoiriens qui retournent en Côte d'Ivoire.



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, dirige l'action internationale pour protéger les personnes déracinées par les conflits et les persécutions.

Nous fournissons une assistance vitale — un abri, de la nourriture et de l'eau —, nous contribuons aux respects des droits humains fondamentaux et nous mettons en œuvre des solutions permettant à ces personnes de trouver un lieu d'ancrage où elles pourraient se construire un avenir meilleur.

Nous travaillons également pour que les apatrides se voient accorder une nationalité.

LE HCR REMERCIE SES DONATEURS (2016 – 2018)



ALLEMAGNE



DANEMARK



ETATS-UNIS



ITALIE



JAPON



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Il Plateaux, Angle rue des Jardins, Boulevard des Martyrs (Ex-Latrille)

01 BP 7982, Abidjan 01

Tel: +225 22 52 76 76 | Email: icoab@unhcr.org

www.unhcr.org | <https://data2.unhcr.org/en/country/civ>

Facebook: UNHCR CIV | Twitter: @UNHCR CIV

Contact éditorial: guirou@unhcr.org



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés